



Commune de Beauvechain

Décisions du Conseil communal du lundi 16 octobre 2023

Le Conseil communal s'est réuni à la salle du Conseil ce lundi 16 octobre 2023 (6 conseillers étaient absents).

Un Conseil communal des Jeunes à Beauvechain !

Sensibiliser aux principes de la démocratie et permettre aux jeunes de devenir acteurs du développement de leur commune était l'un des objectifs visés dans le Programme Stratégique transversal 2019-2024. Dans ce cadre, un Conseil communal des Enfants avait été créé en 2019. Et si les jeunes désirent continuer à s'impliquer après 12 ans ? La création du Conseil communal des Jeunes, avec un budget participatif annuel de 3.000 €, permettra aux 13-18 ans de mener à bien des projets citoyens dans leur commune !

Solliciter des opinions, relayer la parole des jeunes auprès des instances supérieures, susciter et encourager l'engagement des jeunes autour de projets citoyens et solidaires, mettre en place des projets, mener des actions et organiser des événements à destination des jeunes résidents visant à favoriser leur implication et leur participation, développer la créativité, l'autonomie et la responsabilité des jeunes sont autant d'exemples de missions qui seront confiées à cette toute nouvelle instance communale participative.

Le Conseil communal des Jeunes sera composé de 4 à 15 jeunes inscrits dans l'enseignement secondaire et habitant Beauvechain. Il sera renouvelé tous les deux ans grâce à un appel à candidatures.

Les jeunes conseillers se réuniront en moyenne une fois par mois sous la houlette du Service Jeunesse de la Commune, en charge de la coordination du Conseil et du relai avec les organes communaux. Le Règlement d'Ordre Intérieur du CCJ approuvé à l'unanimité par le Conseil communal est disponible sur le site internet communal www.beauvechain.eu.

Finances

Le Conseil communal a ensuite approuvé à l'unanimité la dépense du remplacement de la porte de la buvette du SC Beauvechain qui avait été vandalisée en avril 2023.

Le budget 2024 de la Fabrique d'église St-Amand de Hamme-Mille a été approuvé par 10 voix pour et 3 abstentions (ECOLO) avec quelques remarques.

Les conseillers ont ensuite approuvé par 10 voix pour et 3 voix contre (ECOLO) la deuxième modification du budget 2023. Il s'agit d'adaptations de crédits budgétaires devant être réalisées suite à la survenance d'événements inconnus à la date de formation du budget initial.

La modification budgétaire intègre les crédits non prévus au budget initial, les crédits à modifier, les crédits nécessaires à la couverture de dépenses urgentes et impérieuses, les crédits budgétaires afférents à des recettes imprévues, ainsi que les crédits des prélèvements d'office.

Avant de poursuivre la séance à huis clos pour traiter des désignations du personnel enseignant, la Bourgmestre s'est exprimée au nom du Collège communal.

Le Collège communal de Beauvechain, comme beaucoup d'autres citoyens, a été heurté par la publication d'un Conseiller communal de l'opposition d'une blague douteuse qu'on peut qualifier d'homophobie ordinaire.

Il n'y a aucun doute que l'auteur initial de la publication ainsi relayée portait un jugement négatif général avec des émojis signifiant le dégoût et la colère.

Si le Collège défend avec force la liberté d'expression, une liberté fondamentale garantie par la Constitution, nous savons que cette liberté a des limites, notamment quand elle touche au vivre ensemble.

C'est pour cela que le législateur a prévu des balises notamment par les lois antiracisme ou anti discrimination.

Le Collège déplore que le Conseiller communal en question n'ait pas perçu que sa publication puisse choquer à juste titre ses concitoyens, qu'ils soient ou non de la Communauté LGBTQI.

Il regrette vivement que ce Conseiller communal, bien qu'il ait vu l'émoi créé par sa publication, a continué à être actif sur le réseau social sans en tenir compte et ait attendu jusqu'à la fin de l'après-midi pour enfin se décider à retirer sa publication, sans aucun mot d'excuse.

Nous ne sommes pas restés sans réagir et les faits ont été signalés à UNIA et à Facebook.

Enfin, le Collège note qu'un autre Conseiller communal a liké la publication, ne l'a pas retiré à notre connaissance et n'a pas jugé bon non plus de s'excuser pour cette erreur de jugement.

Le Collège communal tient à rappeler que Beauvechain est une commune inclusive et que chaque habitant et habitante y a non seulement sa place mais y est le bienvenu, quels que soient son origine, sa langue, sa couleur de peau, ses convictions politiques ou philosophiques, son orientation sexuelle, sa nationalité, ou son état de santé. Beauvechain est et doit rester une commune où il fait bon vivre et où un lien social et humain respectueux est au cœur de nos épanouissements personnels et collectifs.

Depuis le 1er octobre, en application du décret du 18 mai 2022 relatif à l'extension de la publicité active dans les pouvoirs locaux, les citoyens peuvent, en plus de l'ordre du jour, consulter les projets des décisions qui seront prises par le Conseil communal en séance publique, leur permettant ainsi de participer davantage à la vie locale ->

<https://www.beauvechain.eu/ma-commune/vie-politique/conseil-communal/seances-du-conseil>

Pour rappel, le public est le bienvenu pour assister aux échanges !